



**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
10 DÉCEMBRE 2024**

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello**

**AVIS DE CONVOCATION**  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
Article 152 du Code municipal du Québec

CANADA  
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire ;

**AVIS SPÉCIAL**, par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par le soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue à l'Hôtel de Ville au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à **19 h 00, le 10 décembre 2024** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1- Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027
- 2- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 969-2024 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarification des services, conformément à l'exercice budgétaire 2025
- 3- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 970-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien de la flotte de véhicules du service des travaux publics
- 4- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 971-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien de la flotte de véhicules du service de protection incendie
- 5- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 972-2024 relatif à la création d'une réserve financière aux fins de financement pour la réfection du centre communautaire « l'église Notre-Dame-De-Bonsecours »
- 6- Adoption de la politique de capitalisation
- 7- Adoption de la politique de dons et commandites
- 8- Nomination d'un membre sur le comité consultatif d'urbanisme
- 9- Période de questions des citoyens

### **Signification de l'avis de convocation**

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 a été signifié à chacun des membres du conseil municipal le 5 décembre 2024, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 5 décembre 2024

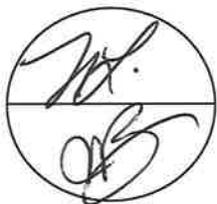
Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier



## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello**

### **MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027**
- 5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 969-2024 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarification des services, conformément à l'exercice budgétaire 2025**
- 6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 970-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service des travaux publics**
- 7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 971-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service de protection incendie**
- 8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 972-2024 relatif à la création d'une réserve financière aux fins de financement pour la réfection du centre communautaire « l'église Notre-Dame-De-Bonsecours »**
- 9. Adoption de la politique de capitalisation**
- 10. Adoption de la politique de dons et commandites**
- 11. Nomination d'un membre sur le comité consultatif d'urbanisme**
- 12. Période de questions des citoyens**
- 13. Levée de la séance**



**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
10 DÉCEMBRE 2024**

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello**

### **PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le 10 décembre 2024 à 19 h 00 à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Dominique Primeau et Madame la conseillère Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Benoit Millette a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 0 personnes qui assistent à la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

#### **2. Avis de convocation**

Le secrétaire, monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

2024-12-218

#### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Le point numéro 10 est reporté à une séance ultérieure.

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-12-219

#### **4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter chaque année un plan triennal des immobilisations conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil.

Il est proposé par Martin Deschênes

**RÉSOLU**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil adopte le plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027 suivant:

PROJET	2025	2026	2027	MODE DE FINANCEMENT PRÉVU
<b>PROJETS D'IMMOBILISATIONS</b>				
Construction d'un nouveau garage municipal	2 500 000\$			Programme d'aide PRACIL, TECQ et réserve financière
Plan, devis et réfection du centre communautaire-l'église	100 000 \$	4 000 000 \$		Programme d'aide PRACIL, CPRQ et réserve financière
Plan et devis des infrastructure des rues Saint-Henri, Bonsecours et Sainte-Élisabeth	100 000 \$			Fond général - budget
Plan, devis et réfection des rues du secteur de la montagne	100 000 \$	1 600 000 \$	1 600 000 \$	Programme d'aide PIIRL, PRIMEAU et réserve financière
Réfection du pavillon d'accueil du camping/marina	495 000 \$			Programme d'aide DOPTR
Réfection des marches de la bibliothèque	100 000 \$			Programme d'aide PRIMA et Fond général - Budget
<b>TRAVAUX PUBLIC</b>				
Inventaire matériaux aqueduc	10 000\$	10 000\$	10 000\$	Fond général – Budget
<b>SÉCURITÉ CIVILE</b>				
Achat et installation d'une génératrice – chalet en bois rond	15 000\$			Fond général – Budget
<b>HYGIÈNE DU MILLIEU</b>				
Réfection de la réserve d'eau potable de l'usine d'eau potable	30 000 \$			Fond général – Budget
Réfection du système d'égout	15 000\$			Fond général – Budget
<b>PARCS ET TERRAIN DE JEUX</b>				
Module 0- 5 ans	87 500 \$			Programme d'aide PAFIRSPA et Fond général - Budget
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 552 500 \$</b>	<b>5 610 000 \$</b>	<b>1 610 000 \$</b>	

QUE le montant prévu au financement de ces dépenses en immobilisations est détaillé dans le document « Plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 » en annexe.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### **5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 969-2024 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarifications des services conformément à l'exercice budgétaire 2025**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 969-2024 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarifications des services conformément à l'exercice budgétaire 2025 est déposé et un avis de motion est donné par Pierre Bertrand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

### **6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 970-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service des travaux publics**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 970-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service des travaux publics est déposé et un avis de motion est donné par Martin Deschênes à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

### **7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 971-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service de protection incendie**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 971-2024 concernant la création d'une réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service de protection incendie est déposé et un avis de motion est donné par Jésabelle Dicaire à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

### **8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 972-2024 relatif à la création d'une réserve financière aux fins de financement pour la réfection du centre communautaire « l'église Notre-Dame-De-Bonsecours »**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 972-2024 relatif à la création d'une réserve financière aux fins de financement pour la réfection du centre communautaire « l'église Notre-Dame-De-Bonsecours » est déposé et un avis de motion est donné par Jean-Philippe Comeau à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.



2024-12-220

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### **9. Adoption de la politique de capitalisation**

CONSIDÉRANT QU'UNE telle politique servira au comptable agréé à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité désire se doter d'une politique de capitalisation ;

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER la politique de capitalisation de la Municipalité de Montebello;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10. Adoption de la politique de dons et commandites**

Le point numéro 10 est reporté à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'adopter une politique ayant pour but de définir et d'encadrer tout le processus d'évaluation des demandes adressées au conseil municipal concernant les dons et les commandites dans les limites de ses contraintes budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ladite politique s'avère un outil nécessaire à une bonne et saine gestion des finances de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité désire se doter d'une politique de dons et commandites.

Il est proposé par \_\_\_\_\_

RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de dons et de commandites de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-12-221

### **11. Nomination d'un membre sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme est présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 dudit règlement norme la composition dudit comité ;

CONSIDÉRANT QU'UN membre du comité consultatif d'urbanisme a démissionné et que son poste est vacant ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié afin d'annoncer un poste vacant au sein dudit comité ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de pourvoir ce poste au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la candidature reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil recherche une diversité de connaissances et de représentativité du milieu dans la composition du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Martin Deschênes

### RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination de Monsieur François Morin à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

D'AUTORISER la directrice du Service de l'urbanisme, Madame Priscilla Melançon, d'aviser Monsieur François Morin que sa candidature a été retenue par le Conseil et que sa nomination a été confirmée par la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 12. Période de questions des citoyens

2024-12-222

### 13. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée à 19 h 10

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

7 Janvier 2025

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier